

Réponse de la liste «Une équipe à vos côtés»

Majorité Départementale

à la sollicitation de la Confédération paysanne de l'Ardèche
Elections départementales 2021 - Projet agricole

1- FONCIER – RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS

1.1- Quel sera votre politique d'aménagement foncier et d'infrastructures départementales ?

- Tout d'abord **nous souhaitons que le département reprenne la compétence agricole** car nous souhaitons quoi qu'il en soit être aux côtés des agriculteurs.
- Dans cette idée nous souhaitons **le déploiement d'une véritable politique de portage du foncier agricole** en soutenant, lorsqu'il est nécessaire, l'acquisition de terres agricoles par la collectivité, soit directement par le département soit par l'intermédiaire des communes (avec un soutien financier du département). En outre, cette politique permettra aussi un transmission plus aisée. Ces projets se feront avec le concours des acteurs locaux de la filière.

1.2- Quels seront vos objectifs et vos actions en faveur de la protection des terres agricoles ?

- Au-delà du travail déjà réalisé avec les Panda, le Contrats Territoriaux de Transition Agricole et Alimentaire ou fermes en transition, du pass territoire qu'il faudra accentuer, **nous avons un objectif de zéro artificialisation nette**.
- **Mettre la protection des terres agricoles** au cœur de la réflexion pour chaque projet d'infrastructure.
- **De plus, nous avons la volonté de développer et de diversifier les filières agricoles** (exploitation de protéines végétales, de plantes médicinales...).

1.3- Actions pour aider à l'installations de nouveaux paysannes et paysans ? Avez-vous notamment des propositions concernant l'accès à un habitat pour ces nouveaux paysannes et paysans ?

- **Poursuivre les mesures en faveur de l'installation vues plus haut, et entamer des discussions avec les services de l'Etat pour obtenir des dérogations quant à l'habitat léger démontable en zone agricole** pour les agriculteurs. Nous travaillons avec eux sur les biens sans maître qui pourraient donner quelques résultats intéressant.
- **Soutenir également l'acquisition de bâti par les collectivités** pouvant permettre du locatif à destination de nouveaux agriculteurs.
- **Encourager la signature des baux ruraux** pour lutter contre la précarité foncière (mesures financières incitatives et un département qui pourrait se porter caution)
- **Le projet Fermes en transition** est de développer l'insertion sociale et professionnelle via la transmission de 10 exploitations. Ces fermes pourront être reprises par des particuliers, des collectifs ou encore par une ou un groupement de communes.

2- TRANSITION AGRICOLE

2.1- Quels objectifs, engagements et actions concrètes en faveur de la nécessaire transition agricole liée, notamment, au changement climatique dont les effets sont de plus en plus impactant pour les fermes ardéchoises

- C'est pour ces raisons que nous avons soutenus **les études sur l'évolution du climat** à l'échelle de l'Ardèche dans le cadre d'Ardèche en transition.
- **Nous souhaitons promouvoir le développement des productions résilientes, favoriser les fermes à taille humaine.** Nous soutiendrons l'adaptation des productions et des pratiques agricoles au nouveau contexte climatique.

- Il est nécessaire de **continuer l'échange et la concertation entre les différents acteurs et usagers de l'eau, au sein du Parlement de l'eau notamment**, pour aboutir à une politique responsable, équilibrée et durable vis à vis de la gestion de l'eau et de son partage.
- **Enfin, il faut soutenir la rénovation des réseaux existants et entamer un chantier de réflexion sur l'irrigation et le stockage de l'eau** : quels modes de stockages ? pour quelles productions ? Quels volumes ? etc.
- **De plus, avec le développement des places de marché en ligne pour les productions et exploitations à faible visibilité, les ventes locales seront stimuler.** Très concrètement, nous souhaitons une réflexion globale sur une nouvelle approche de la question agricole par la collectivité en lien avec la reprise de la compétence.

2.2- Quelles mesures de soutien départementales pour soutenir les paysannes et des paysans subissant les calamités agricoles de plus en plus nombreuses

- **Nous proposons de créer un fond mutualisé de calamités agricoles, avec un calcul d'éligibilité aux aides qui ne pénalise pas les exploitations diversifiées**, cette réflexion venant de travaux engagés dans le cadre d'Ardèche en Transition et des retours d'expériences. Le département a débloqué 4 enveloppes de 300 000€ pour aider les agriculteurs sinistrés. La création d'une cellule d'urgence climatique vient en réponse à ces chocs de plus en plus fréquents.

3- VALORISATION DE LA PRODUCTION LOCALE – MISE EN MARCHE

Comment comptez-vous valoriser les productions locales à travers les compétences dévolues au Conseil départemental et notamment via la gestion des cantines des établissements sous votre responsabilité (Collèges, Ehpad, ...) ?

- **Le projet « Mon collège s'engage »** a été pensé pour ouvrir aux cantines de ces établissements aux aliments locaux et/ ou issus d'agriculture biologique pour soutenir la filière agricole. Il totalise 1 million d'euros de chiffre d'affaires pour les agriculteurs ardéchois l'année dernière. Le projet est maintenant d'élargir cette initiative aux Ehpad, écoles maternelles et primaires du département, représentant près de 40 000 bénéficiaires supplémentaires potentiels, augmentant alors la demande et les retombées pour la filière locale. De plus, l'objectif est de tendre vers 100% de la restauration de ces établissements d'origine bio et/ ou locale.
- **En outre, nous valoriserons la filière agro-touristique en nous appuyant sur la notoriété de nos produits** ainsi que des labels « Emeveillés par l'Ardèche » et « Goutez l'Ardèche », tant au niveau local que national.
- **Les labels liés à l'agriculture biologiques participent également à ce rayonnement**, y compris dans le cadre du programme « Mon collège s'engage ».
- **Il faut continuer à promouvoir nos productions emblématiques, notamment sous le signe de qualité, et soutenir les circuits courts dans la filière agricole.**

4- PLURALISME AGRICOLE

Quels engagements pensez-vous concernant la reconnaissance du pluralisme agricole en Ardèche en terme de fonctionnement et de concertation ?

La Chambre d'agriculture est le partenaire institutionnel du département, qui travaille néanmoins avec un certain nombre d'acteurs de la profession fortement engagés dans le développement de la filière. En traitant de ces questions agricoles et hydriques dans le CTE, nous sommes allés plus loin encore en associant aussi les structures syndicales. Le soutien aux organisations syndicales est régi par la loi. Toutefois le département soutient et finance les syndicats dans le cadre d'événements ponctuels ou occasionnels, et qui s'inscrivent dans la dynamique des territoires.